

Burundi : Bunyoni inculpé et écroué pour « atteinte à la sûreté de l'État »

RFI, 09/05/2023 L'ancien Premier ministre et numéro 2 du pouvoir, le général Alain-Guillaume Bunyoni, a été écroué lundi 8 mai à la prison de Ngozi, dans le Nord, après avoir été officiellement inculpé vendredi. Menottes aux poignets, pantalon et chemise de la couleur verte que portent les prisonniers au Burundi, Alain Guillaume Bunyoni est entré dans le palais de justice de Bujumbura entouré de policiers qui le bousculait de temps en temps pour qu'il aille vite. « Ceux qui ont assisté à son arrivée ne sont pas prêts d'oublier cette scène », a assuré un témoin à RFI.

Il a donc comparu devant la Chambre du conseil de la Cour suprême, qui a confirmé son incarcération pour les trois crimes que la justice lui reprochait : l'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et au bon fonctionnement de l'économie nationale, ainsi qu'une prise illégale d'armes. S'est ensuite ajoutée la dégradation de l'ouvrage envers le chef de l'État, sans plus de précisions. Il risque jusqu'à 30 ans de prison, selon un juriste. Homme immensément riche et très craint, Alain-Guillaume Bunyoni faisait partie depuis l'accession au pouvoir de l'ex-rébellion du Cnnd-FDD il y a 18 ans, du petit cercle de généraux qui dirigent le pays d'une main de fer. Arrêté il y a une vingtaine de jours dans des circonstances non encore éclaircies après une perquisition surprise de ses nombreux domiciles, il était gardé jusqu'ici au secret par le Service national de renseignement (SNR) qui dépend directement de la présidence burundaise. Après plus de deux semaines sans aucun contact extérieur, il a pu parler à sa famille pendant quelques minutes avant d'être acheminé à la prison de Ngozi, 130 km au nord de Bujumbura, où toute une aile occupée jusqu'ici par une centaine de détenus a été évacuée pour l'accueillir. Elle a été refaite neuf et équipée d'un lit, d'une toilette, d'une douche ainsi que d'une salle de sport. Cela alors que 1 500 autres détenus se pressent dans les quelque 300 places qui restent, dans des conditions qualifiées d'« inhumaines » par les organisations des droits de l'homme.